L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 19 SEPTEMBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

LOUIS J. VROS, plombier, poseur de tuyaux, installations à gaz, mais tant de plombier, etc. Candélabres, globes toutes les qualités de ranges réparés. No 117 rue Douane, p ès Bourbon, Nouvelle-Orléans, Lne.
12 sept—1mm

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.
Etiquettes de Pharmaciens imprimées et coupées depuis 25c la mille. 18 mars—1 an

A VENDRE.

MEILLEURE Gasoline de store à 10c. le gallon, livrée. J. J. Paquette, 100 rue Camp. Téléphone 76. Ordres par la poste franco de port. Anciennement rue de Chartres.
1 sept

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Wm H. Seymour vs Mme Edwige Manres, individuellement et comme tutrice de ses enfants mineurs.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans.—No 19,770.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette entre St Charles et Carondelet, le MERCREDI, 23 septembre 1891, à midi, de la propriété décrite ci après, à savoir:

Tous les droits, titres, intérêts et demandes de la défenderesse dans cette affaire, dans un certain procès et réclamations pour dommages maintenant devant la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 30310, intitulé Veuve Gustave Maurre vs Robert Ross.

Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
12 sept—12 17 23

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James B. May.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,774—Division B.—Attendu que Nettie Gonzales, veuve de James B. May, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James B. May, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 sept—19 24 28

Succession de John Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,270—Division E.—Attendu que John B. Vines, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de John Henry, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 sept—16 20 25

Succession de John Huser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,414—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Anton Huser, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1 sept—12 17 20

Succession de Mme Emilien Locke, veuve de Samuel Locke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,1[illegible]—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Edgar Grima, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 sept—15 20 24

Succession de J. H. Solari

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,1[illegible]—Division G.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Solari et Angelo Socola, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 sept—11 16 20

Succession de William Swan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 33,757—Division E.—Attendu que Marie Sophie Swan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Swan, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 sept—10 15 19

Succession de E. H. Short.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,818—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Philip S. Suima, agissant comme exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 sept—12 17 20

Succession de August Villermin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,746—Division D.—Attendu que Gustave Villermin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu August Villermin, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 sept—10 15 19

John A. Boyle vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 33,241—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John R. Flotes, syndic provisoire et syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 17 20

Succession de George W. Schumann

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,748—Division A.—Attendu que Jacob L. Schumann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George W. Schumann, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 sept—9 12 18

Succession de Mme Eulalie Dupre veuve de Adolphe Cantrelle en premières noces et en secondes noces de John B. Vinet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,206.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 sept—8 13 17

AVIS AUX CREANCIERS.

J. Frank Spori vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,259—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. Frank Spori syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 sept—15 20 24

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,701—Division C.—E. H. Peters vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de E. H. Peters soit convoquée et tenue pardevant Frederick Adolph, notaire, en cette ville, dans le but de voter pour ou rejet de un, deux et trois ans, la dite réunion ayant lieu le 15 octobre 1891. Que C. B. Stafford, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents, et dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour, que toutes les procédures contre la personne et les biens du dit E. H. Peters soient suspendues.
Nlle-Orléans, 29 août 1891.
(Signé) FRED D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. T. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C., actuellement absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. HARRIS, Député Greffier.
30 août—30 sept 25—14 oct

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 18 SEPTEMBRE—CLASSE No 321
Tirage de 4 heures P. M.

58	60	41	16	8	74	52	69	33	73	1	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature Ce 18 septembre 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages eux mêmes, et que nous apportons à cette affaire la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 13 OCT. 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...$300,000, soit		$300,000
1 Lot de...	100,000...	100,000
1 Lot de...	50,000...	50,000
1 Lot de...	25,000...	25,000
2 Lots de...	10,000...	20,000
5 Lots de...	5,000...	25,000
25 Lots de...	1,000...	25,000
100 Lots de...	500...	50,000
200 Lots de...	300...	60,000
500 Lots de...	200...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de...$500, soit...	$50,000
100 Lots de...$300, ...	30,000
100 Lots de...$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit...	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à...$1,054,800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA BANQUE DES CITOYENS
—DE LA—
LOUISIANE
vs.
DANIEL VAUGHAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,068.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 septembre 1891, à midi, la propriété ci après décrite, savoir:

1° Dix certains carrés de terre situés et étant dans le Troisième District de cette ville, désignés respectivement par les numéros Cinq cent quatre-vingt-onze [591], Six cent-soixante-sept [667], Sept cent-vingt [720], Huit cent un [801], Huit cent cinquante-quatre [854], Neuf cent quarante-deux [942], Neuf cent quatre vingt quinze [995], Mille quatre vingt-neuf [1089], Onze cent quarante-trois [1143], Douze cent trente-neuf [1239] et une portion du terre faisant partie du carré désigné par le No Douze cent-quatre vingt dix-sept [1297] borné et décrit comme suit, savoir:

Le carré No 591 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Villere et Robertson, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Villere et Robertson.

Le carré No 667 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Robertson et Claiborne, et est divisé en dix neuf terrains et numérotés de un à dix-neuf, les deux inclus, et mesurant deux cent treize pieds, trois pouces de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky sur deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Robertson et Claiborne.

Le carré No 720 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Claiborne et Derbigny, et est divisé en vingt six terrains numérotés de un à vingt six, les deux compris, et mesure trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Claiborne et Derbigny.

Le carré No 801 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Derbigny et Soldelle, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent-quarante un pieds deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Derbigny et Soldelle.

Le carré No 854 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Soldelle et Joséphine et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurent trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de face sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Joséphine et Soldelle.

Le carré No 942 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Joséphine et Célestine, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux compris, et mesure trois cent-quarante un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Joséphine et Célestine.

Le carré No 995 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Célestine et Génie, et est composé de et divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux-cent-soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Célestine et Génie.

Le carré No 1089 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Génie et Johnson, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux compris, et mesure trois cent-quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et cent [illegible] pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Génie et Johnson.

Le carré No 1143 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Johnson et Force, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesure trois-cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent [illegible] pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnson et Force.

Le carré No 1239 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Force et Vertu, et est divisé en vingt huit terrains, numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent-quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Force et Vertu, et le morceau de terre formant partie du dit carré No 1297, qui est borné par les rues Pologne, Kentucky, Vertu et Delhonde, et est composé de vingt trois terrains désignés par les numéros de un à vingt-trois, les deux inclus, lesquels dits vingt-trois terrains mesurent, ensemble, trois cent treize pieds, onze pouces et cinq lignes de façade rue Pologne, deux cent vingt-huit pieds deux pouces de façade rue Kentucky, deux cent soixante-huit pieds, six pouces et quatre lignes de profondeur du côté de la rue Delhonde; le tout formant une sorte de trapèze à la rue Pologne [illegible].

2° Deux certains morceaux de terre situés, et étant dans le dit Troisième district de cette ville, et décrits comme suit, savoir:—Un certain morceau de terre dans le carré No 590, lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilda, Villere et Robertson, le dit morceau de terre étant désigné par les numéros de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, quatre pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky, [illegible].

Un autre morceau de terre dans le carré No 666, lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilda, Robertson et Claiborne, le dit morceau de terre étant divisé en et composé de seize terrains désignés par les numéros de un à seize, les deux inclus, et mesurant ensemble deux cent treize pieds, trois pouces de façade rue Kentucky, deux cent [illegible].

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 719 borné par les rues Claiborne, Kentucky, Derbigny et Mathilda; le dit morceau de terre étant composé de vingt deux terrains désignés par les numéros de un à vingt deux, les deux inclus, et mesurant [illegible].

Un autre morceau de terre dans le carré No 802, borné par les rues Kentucky, Mathilda, Derbigny et Soldelle; le dit morceau de terre étant composé de vingt-huit terrains désignés par les Nos de un à vingt-huit, les deux inclus, [illegible].

Un autre morceau de terre étant dans le carré No 852, borné par les rues Kentucky, Mathilda, Soldelle et Joséphine; le dit morceau de terre étant composé de vingt-huit terrains désignés par les Nos de un à vingt-quatre, les deux inclus, et mesurant ensemble trois-cent-quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky, [illegible].

Un autre certain morceau de terre dans le carré No mille quatre-vingt-dix, borné par les rues Kentucky, Mathilda, Génie et Johnson, ledit morceau de terre est composé de vingt sept terrains désignés par les Nos de un à vingt sept, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky, trois cent quarante un pieds, quatre pouces, trois lignes de profondeur du côté de la rue Mathilda, trois cent neuf pieds, trois pouces une ligne de façade rue Génie, et trois cent dix-huit pieds rue Johnson.

Un autre morceau de terre dans le carré 1142 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Johnson et Force; ledit morceau de terre est composé de vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et trois lignes de profondeur, du côté de la rue Mathilda, trois cent vingt pieds trois pouces et sept lignes de façade rue Johnson; et trois cent trente pieds de façade rue Force.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1240 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Force et Vertu, le dit morceau de terre étant composé de vingt-huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante-un pieds, quatre pouces trois lignes de profondeur du côté de la rue Mathilda; trois cent trente-un pieds [illegible] de façade rue Force, et trois cent quarante-deux pieds sept lignes de façade rue Vertu.

Et un autre certain morceau de terre, dans le carré No 1296 lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilda, Vertu et Delhonde; le dit morceau de terre est composé de dix-huit terrains numérotés de un à dix-huit, les deux inclus et mesurant ensemble deux cent quatre-vingt-trois pieds, un pouce, six lignes de façade rue Kentucky; deux cent quarante neuf pieds, un pouce une ligne de profondeur, sur la ligne du côté de la rue Mathilda, trois cent quarante-deux pieds, cinq pouces, cinq lignes de façade rue Vertu, et trois cent cinquante ou pieds, un pouce, sept lignes de profondeur du côté de la rue Delhonde; le tout au plan américain, conformément à des plans lithographiés annexés à un acte de vente de la dite propriété par Patrick Irwin, au défendeur pardevant W. J. Castell, notaire, le 5 juin 1876 sur lesquels plans les dimensions des dits terrains sont particulièrement décrites et exposés ensemble avec tous les droits, passages et avantages y appartenant en quelque sorte et faisant partie, ensemble avec neuf cent trente-trois actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane données en nantissement et attachées aux dites propriétés.

Saisis dans la susdite affaire.

Termes et conditions.

Comptant pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, savoir: la somme de dix-sept mille sept cent-vingt sept dollars, les contributions sur neuf cent trente trois actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre cent-soixante-dix dollars cinquante cents du 1er décembre 1870; et 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre cent-soixante-six dollars cinquante cents du 1er décembre 1877; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur huit annuités ou contributions de mille huit cent soixante dix dollars chacune; l'intérêt devant se supputer sur chaque annuité du jour de la demande. Les demandes s'étant faites le 1er décembre de chaque année de 1881 à 1888, inclusivement, et les frais et dépens du procès et de la vente, ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété; l'acquéreur en outre assumera le reliquat de la dette du fonds capital hypothéqué non dû encore, mais pouvant être demandée en vertu de la charte et des lois relatives à la Banque des Citoyens, c'est-à-dire la somme de soixante sept mille, cent soixante seize dollars; 8 assumera quant aux dites actions, toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens en vertu de sa charte et des lois; le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 août—22 29—sept 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété du Deuxième District, formant l'encoignure des rues St-Pierre et Galvez.

N. E. Baumgarden vs. H. L. Kenney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,708—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Second District de cette ville, carré d'ilet No 98 (vieux numéro) compris entre les rues St-Pierre, Galvez, Johnson et Promenade Carondelet, désigné par le No 126; le dit terrain mesure trente pieds de façade rue St-Pierre, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Galvez, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, avantages y appartenant en quelque sorte. Etant la même propriété acquise par le défendeur par acte de par-age entre la veuve et les héritiers de Laurence Kenney, passé pardevant J. J. Woulfe, notaire, le 7 février 1890. Enregistré dans le C. O. Book 131, pages 330 à 337.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 sept—15 22 29 oct 6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme P. N. Sipière, femme de P. N. Sipière, et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 33,320.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Trois terrains situés dans la 2me municipalité de cette ville, désignés par les Nos 152, 153 et 154, sur un plan de W. T. Thompson, le 6 janvier 1843 et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire de cette ville, comme plan No 44; lesdits terrains étant dans le carré borné par les rues St Paul, maintenant Sud Liberté, Saint-Pierre, maintenant Sud Franklin, Julie et Girod, et ayant, mesure américaine, vingt six pieds de façade rue Julie sur quatre vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 154 formant l'angle des rues Julie et St Paul. Ensemble avec toutes les bâtisses et ce qui y appartient, droits, privilèges, dudits terrains, sans exception. Ensemble avec cinquante cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, données en nantissement et attachées à ladite propriété.

Saisis dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse, soit $1,100, le montant des contributions sur lesdites actions, avec huit pour cent par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1881 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 à partir du 1er décembre 1882, et 8 0/0 d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1883 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1885 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1886, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1888, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1889, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur la somme du 1er décembre 1890 et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur ladite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste de la dite dette du fonds capital hypothéqué non dû mais pouvant être demandé en vertu de la charte et des lois de la Banque, savoir: la somme de $3,850 et l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens en vertu de sa charte et des lois et le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication—comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 août—26—sept 1 16 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de shérif de propriété foncière et manufacture de glace, incluant bouilloires, machines dépendances, etc.

A des conditions de crédit.

Simpson & Vinard vs People's Ice Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,579—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Cinq certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ensemble avec toutes machines, appareils et tous autres objets faisant partie de l'usine de glace située dans le Premier District, carré borné par les rues Fulton, Notre-Dame, Front et Julie, désignés comme terrains 5, 6, 7, 8 et 9, sur un plan couvert le plan de J. A. Beard, du ministère public de Hugh Grant, voyer en date du 12 janvier 1852, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, lesquels terrains mesurent d'après le dit plan comme suit:

Le terrain No 5 mesure environ vingt-quatre pieds huit pouces et quatre lignes de façade aux rues Fulton et Front, sur une profondeur de cent-vingt-deux pieds, six pouces et deux lignes sur le côté du terrain No 4, et cent vingt deux pieds, huit pouces et sept lignes sur la ligne du terrain No 6. Le terrain No 6 mesure environ vingt quatre pieds, cinq pouces et trois lignes de façade sur chacune des rues Fulton et Front, sur une profondeur de cent-vingt deux pieds, sept lignes du côté du terrain No 5, et cent vingt deux pieds, neuf pouces et quatre lignes sur la ligne du terrain No 7. Le terrain No 7 mesure environ vingt quatre pieds [illegible] de façade sur chacune des rues Fulton et Front, sur cent-vingt-deux pieds, onze pouces et une ligne sur la ligne du terrain No 8, et cent vingt deux pieds [illegible] sur la ligne du terrain No 6.

Le terrain No 8 mesure environ vingt-quatre pieds, huit pouces et trois lignes de façade rue Fulton et Front, et cent vingt deux pieds, onze pouces et une ligne sur la ligne du terrain No 7, et cent vingt trois pieds et trois pouces sur la ligne du terrain No 9. Le terrain No 9 forme le coin des rues Fulton et Julie, et mesure vingt quatre pieds, huit pouces et cinq lignes de façade rues Fulton et Front, sur cent vingt-trois pieds, trois pouces et deux lignes de façade rue Julie; et cent-vingt-trois pieds, six pouces sur la ligne du terrain No 8.

Saisi dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation des demandeurs, avec 8 pour cent d'intérêt par an du 10 août 1891 sur $1,050 (et) le montant que doit la compagnie sur le dit jugement; le montant des frais du procès et de la vente, et l'acquéreur assumera trois billets d'hypothèque de $1,050 chacun, échéant le 15 octobre 1891, $1,050 échéant le 15 avril 1892; $1,050 payable le 15 octobre 1892; $1,050 payable le 15 avril 1893; $1,050 payable le 15 octobre 1894; $1,050 payable le 15 avril 1895, et les frais et dépens, taxes, du procès et de la vente.

L'acquéreur également assumera le paiement d'une somme égale à son adjudication à la Compagnie de Fabrication de Glace du Peuple, en date du 16 avril 1889, payable six ans après pardevant John Bendernagel, ancien notaire, en avril 1889; 25 pour la somme de $1,000 chacun, et 20 pour la somme de $500 chacun; le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 août—24 31—sept 7 14 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du local portant le numéro municipal 8 rue Carondelet.

La Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans vs. James McLoughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,272—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Commune et Canal. Lequel lot est désigné par le No 8 sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer en cette ville, en date du 11 février 1840 et mesurant, conformément au dit plan, vingt pieds deux pouces de face à la rue Carondelet par les profondeurs suivantes, à savoir: cent pieds sept pouces sur le côté du lot No 7 et cent pieds deux pouces sur le côté du lot No 9, et à une largeur de dix-huit pieds trois pouces dans le fond sur une allée de treize pieds deux pouces et quatre lignes de largeur ouvrant sur la rue Commune, en commun avec le dit lot et les autres.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Brownlie W. Taylor, acte passé pardevant Antoine Doriocourt, le 9 mai 1890.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 sept—14 21 28—oct 5 12 17

LE FRANCO-LOUISIANAIS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 169 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

VACHERIE.

Succession de Dame Pauline Jacquet épouse de Joseph Estrade.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: No 60 rue Bienville—MERCREDI, 30 septembre 1891, il sera vendu, à 10 heures du matin sur les lieux rue Génois, entre Common et Gravier.—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 17 septembre 1891,
12 vaches laitières, 2 chevaux, charrette à lait, wagon buggy, harnais, bidons, baquets, et tous les ustensiles de la vacherie.
Aussi—Un lot de meubles meublant.
Conditions—Comptant sur les lieux.
19 sept—19, 24, 30

BANQUES.

Etat de Situation Semestriel
DE LA
UNION NATIONAL BANK,
clôture des affaires, le 31 décembre 1890

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,039,600 99
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Bons à primes de la Nlle-Orléans et autres bons et actions	$345,690 10	
Primes sur bons des E.-Unis	11,000 00—	356,690 10
Meubles et installations		3,000 00
Change à vue sur New York	$211,430 81	
Dû par des banques et banquiers	54,779 08—	266,209 89
Monnaie courante et espèces	$196,918 55	
Chèques pour le Comptoir d'Echange	379,787 91—	576,706 46
Fonds 5 pour cent avec le Trésorier des Etats-Unis		2,250 00
		$2,294,456 44

PASSIF.

Capital actions payé		$500,000 00
Fonds de surplus		125,000 00
Profits non divisés		27,164 87
Dividende payable le 1er janv		20,000 00
Dividendes non réclamés		4,181 51
Réservé pour taxes années de taxe non payées		27,000 00
Dépôts individuels	$1,130,950 06	
Dû à des banques et banquiers étrangers	405,135 20—	1,536,120 26
Circulation		45,000 00
		$2,294,456 44

CARL KOHN, Président.
S. CHALARON, Caissier.
3 jan—

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
BANQUE DU PEUPLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS,
A la clôture des affaires, mardi soir, 30 juin 1891.

Comptant	$703,743 95
Change	81,735 22
Prêts sur demande et escomptes	1,594,295 50
Actions	28,562 50
Propriétés foncières	39,868 00
Total	$2,448,114 97
Fonds-capital	$300,000 00
Profits non divisés	242,163 97
Dépôts individuels	1,904,553 00
Dividendes non payés	1,398 00
Total	$2,448,114 97

Moi, A. S. BRAUD Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.
A. S. BRAUD, Caissier.
Assermenté et signé pardevant moi à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1891.
[Signé] ANT. DORIOCOURT, Notaire.
1er juil—

THE NEW-ORLEANS BEE
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $4; six months, $1.50; three months 75 cents.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 3ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
49 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Poydras.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Domaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Caserne des Etats-Unis.
6[illegible] Reynès et Dauphine.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un élégant cottage en briques, No 154 rue Hôpital, entre Remparts et Bourgogne.

Succession de Paul Deléry.

No 33,734.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles,** rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division D, maintenant absent en congé, en date du 9 septembre 1891, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 106, borné par les rues **Hôpital, Ursulines, Remparts et Bourgogne,** mesurant, conformément au titre du défunt, au pied français, 26 pieds 8 pouces de **face à la rue Hôpital,** sur une profondeur de 131 pieds 8 pouces sur la ligne du côté gauche touchant à la propriété de M. Bourg, et sur la ligne du côté droit touchant à la propriété d'Hélène Lepage, une première profondeur d'environ 80 pieds, c'est-à-dire jusqu'à une bâtisse en briques qui sert de cuisine et qui est comprise dans le lot devant être maintenant vendu, puis ouvrant à angle droit de 8 pieds 6 pouces, qui donne au dit lot à cette première profondeur une largeur de 35 pieds, et au point de cette largeur, aussi touchant la propriété d'Hélène Lepage, le dit lot a une seconde profondeur de 51 pieds 8 pouces et mesure sur la ligne du fond 35 pieds de largeur sur la ligne contiguë à la propriété de M. Labadie, et conformément au dit plan fait par Geo. de Armas, député voyer de ville, en date du 14 septembre 1891, le dit lot commence à une distance de 125 pieds 9 pouces (pied américain) de l'encoignure des rues **Remparts et Hôpital,** et mesure (au pied américain) 28 pieds 2 pouces et 7 lignes de face sur la rue **Hôpital,** sur 140 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue **Remparts,** 93 pieds 4 pouces et 4 lignes sur la première profondeur sur la ligne du côté vers la rue **Bourgogne,** puis s'ouvrant à un angle droit de 9 pieds 0 pouce et 6 lignes; puis sur une seconde profondeur sur une ligne courant à angle droit, 46 pieds 11 pouces et 4 lignes, et 37 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu par le numéro municipal 154 rue **Hôpital.**

Les améliorations comprennent un élégant cottage en briques avec 5 chambres, une cuisine en briques avec 4 chambres, cave, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et le reste à un an à un et deux ans, au gré de l'acquéreur, divisé en billets garantis par hypothèque et privilège et lieu de vendeur portant intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date de l'acte de vente jusqu'à paiement final. L'acquéreur assurera la propriété pour le montant de la portion à crédit et le transfert de la police au porteur des dits billets. L'acte doit contenir les clauses de non aliénation et vendus sans estimation, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des dits billets, et toutes les autres clauses dans l'acte de vente. L'acquéreur est requis de déposer avec les encanteurs 10 pour cent au moment de l'adjudication, les vendeurs paieront toutes les taxes d'Etat et de ville et de levée inclusant l'année 1891 et garderont possession de la dite propriété sans charge pendant quinze jours après le passage du dit acte de vente.

Acte de vente par devant Chas T. Soniat notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 sept—10, 19, 26—Oct 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix

—DANS LE—

SIXIÈME DISTRICT.

Avenue Peters, entre l'avenue St-Charles et la rue Jennet. Cottage élégant élevé de terre.

Au coin des rues Octavie et Jennet. Cottage élevé de terre.

Au coin de l'avenue Napoléon et de la rue Colisée. Grand terrain vague.

Moitié indivise des **Dix-sept** terrains formant le coin des rues **Joseph et Colisée; Perrier et Joseph; et Arabella et Colisée.**

PAUL J. CHRISTIAN
—VS.—
SES CRÉANCIERS.

No 30 418—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear, encanteur—Bureau 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI 17 octobre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles,** rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 juillet 1891, dans la susdite affaire la propriété de valeur ci-après décrite, savoir:

1° Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui s'y appartient, situé dans le Six'ème District de cette ville ci-devant compris dans cette partie de la paroisse Jefferson connue comme Rickerville et faisant partie d'un certain carré d'îlet borné par l'avenue St Charles, Peters, Jennet, Octavie et Robert, ce terrain, désigné comme carré No cinquante huit sur un plan de Benjamin Buisson et de William T. Thompson, voyers, le 6 mars 1849 déposé en l'étude de Joseph A. Beard, ancien notaire en cette ville. La dite portion de terrain désignée par la lettre A, et se trouvant sur un acte de vente passé par devant Selim Magner, ancien notaire en cette ville, le 10 avril 1869, et mesure, d'après le plan vingt-cinq pieds de façade sur **avenue Peters,** sur une profondeur et façade **rue Jennet** de cent cinquante pieds par devant sur le dit terrain Lequel dit morceau de terre fut acquis par le dit Paul J. Christian, par achat de Miss Mary A. May, par acte pardevant le dit notaire Magner, le 10 avril 1869. Les améliorations consistent en un cottage élégant élevé de terre et à distance de la rue, ayant chambres, une autre belle pièce à étages, à l'arrière, ayant—chambres citernes, porte orangers et autres arbres fruitiers, jardin, etc., etc.

2° Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé et étant dans le Sixième District de cette ville (anciennement dans la paroisse Jefferson, dans la dite carré borné par les Avenues Peters et St Charles (et devant Napoléon) les rues Octavie et Jennet, désigné comme le No 4, sur un plan faisant partie de Rickerville, dressé par J. Buisson et W. G. Thompson, voyers, en date du 21 mars 1849 et déposé pour qui en s'y référer au bureau de Jos. A. Beard, désigné par la lettre D, sur un plan dont copie est annexée à un acte de vente pardevant Selim Magner, ancien notaire en cette ville, le 10 avril 1869, et le dit terrain mesure 120 pieds de face sur la rue Jennet, par 150 pieds de profondeur et de façade rue **Octavie**, entre lignes parallèles formant le coin des rues **Jennet et Octavie.**

Cette propriété fut la même acquise par Philippe Brown, par acte pardevant E. Bouny, notaire, le 29 décembre 1882.

Les améliorations comprennent deux bâtisses élevées en bois chacune ayant deux chambres, un puits, une citerne, etc.

3° Un certain morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges y appartenant, situé dans le Sixième district de cette ville, ci-devant ville de Jefferson, paroisse de Jefferson, dans le carré d'îlet No quarante-deux, borné par l'avenue Napoléon, les rues Plaquemines (maintenant Colisée) Berlin et Chestnut, et désigné lettre A, sur un plan de Paul E. Théard, en date du 11 mai 1868, et annexé à un acte de même date, entre la ville de la Nouvelle-Orléans et Mme Wilson, passé pardevant Eusèbe Bouny, ancien notaire en cette ville, à ce dit morceau de terre mesure, au pied américain, 63 pieds 10 pouces de façade avenue Napoléon sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles, et il forme le coin de l'**avenue Napoléon** et de la rue **Colisée en Plaquemines,** et est composé de ces morceaux de terre désignés sur un plan de Louis H. Pilié, voyer de la ville, à la date du 31 mars 1869, déposé en l'étude du dit Bouny pour qu'on s'y réfère, comme terrains 7 et 8 sur cette partie du terrain à l'arrière.

Cette propriété fut acquise par Paul J. Christian, par achat, de William T. Hobson, par acte passé pardevant Thos. O. Stark, anciennement notaire en cette ville, le 26 juin 1866.

4° La moitié indivise dans la dite dix-sept terrains ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième district de cette ville, (anciennement la paroisse Jefferson en cette Etat) dans ce qui est communément appelé "Hurstville," dans le carré borné par les rues **Arabella, Joseph, Colisée ou Plaquemines et Perrier,** lequel est désigné par le numéro quarante deux, sur un plan de F. N. Tourné, vous la date du 15 février 1860, déposé pour référence en l'étude de A. Commandeur, aujourd'hui en cette ville. Les dits terrains sont désignés par les numéros de **Un à Dix** inclusivement, et les numéros de **Quatorze à Vingt** inclusivement; desquels terrains les numéros de un à dix inclusivement sont contigus les uns aux autres et mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue **Joseph** sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le terrain Un formant le coin des rues **Joseph et Colisée ou Plaquemines** et le terrain numéro dix le coin des rues **Joseph et Perrier.** Les terrains numéros de Quatorze à Vingt inclusivement se touchent tous et mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue **Arabella,** sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le terrain vingt formant le coin des rues **Arabella et Colisée ou Plaquemines,** laquelle propriété fut acquise par Paul J. Christian de Jas. M. Cresson, par acte pardevant T. J. Beck, ancien notaire en cette ville, le 28me jour d'août 1869.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Omer Villere, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 sept—15 19 26 oct 3 10 17

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en brique, No 35 rue St-Thomas, entre Erato et Thalie.

Succession de Elizabeth Barry.

No 33,401—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 10 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé, daté et signé dans l'affaire ci dessus le 4 septembre 1891, sera vendu à l'encan

La résidence en briques à deux étages, No 35 rue St Thomas, entre Erato et Thalie. Le lot est le No 19 et mesure 29 pieds 7 pouces de face à la rue St-Thomas, sur 114 pieds 3 lignes de profondeur. La bâtisse a un grand corridor, 12 chambres, etc., convenable pour le commerce et résidence.

Termes de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance à un crédit de 1 et 2 ans, représenté par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an, avec les clauses de garantie usuelles pour frais d'avocat, en cas de non paiement, et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété. L'acquéreur assumera toutes les taxes pour cette année 1891, au dessus du prix d'adjudication, et 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jno. J. Ward, notaire.
Sept—5 10 20 oct 8 10

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Agréable Cottage Résidence.
Rue Nouvelle-Orléans,
Entre Prosper et Claiborne.

Succession de Odille Marie St-Alexandre, femme de Raoul G. Spear.

No 33,364—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune—SAMEDI, 10 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 août, 1891, et rendu dans la succession ci dessus—

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Orléans, Prosper, Nouveau St-Bernard et Claiborne, désigné par la lettre C conformément à un croquis fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 26 novembre 1879, mesurant, conformément au dit plan, 21 pieds de face à la rue Nouvelle-Orléans sur une profondeur de 114 pieds sur la ligne vers la rue Prosper et 110 pieds 6 pouces sur la ligne vers la rue Claiborne (anciennement rue St Avide) et ayant 18 pieds dans le fond. Les améliorations consistent d'un joli cottage en bois contenant 4 chambres, citerne, etc. Près du marché, de la ligne des chars Claiborne, des églises et des écoles.

Conditions—Comptant l'acquéreur devant faire le dépôt usuel de 20 pour cent.

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 sept—5 12 25—oct 3 10

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC,

UNE OCCASION

—POUR LE—

Petit capitaliste et le "Home Seeker" en placements rémunérateurs de magasin et Résidence royautés.

Cottages simples et doubles.

Magasins et résidences doubles à deux étages.

Terrains pour y bâtir

Aux coins des rues Lafayette et Clara, Cypress et Clara

—ET—

Rues Claiborne et Cypress

—ET—

Un demi carré de terre dans le Sixième District, en vogue.

WILLIAM LEE

VS

SES CRÉANCIERS.

No 33,177.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 19 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division "B" siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, actuellement absent en congé en date du 13 août 1891, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci après décrite, savoir:

1. **Ce magasin avec résidence double en bois à deux étages.** Nos 94 et 94 1/2 rue Cypress coin nord-ouest de la rue Clara, et le cottage double en bois Nos 204 et 204 1/2 rue Clara tout haut à l'arrière. Les maisons à deux étages ont magasin et trois chambres au coin, et quatre chambres de l'autre côté, citerne. Le cottage a quatre chambres, auvent et citerne. Les améliorations sont bâties sur un terrain dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Cypress, Lafayette, Clara et Willow, désigné par la lettre A sur un plan de Chas de L'Isle, voyer, en date du 14 août 1881 d'après le dit plan, la lettre B mesure 31 pieds 3 pouces de façade rue Cypress sur 99 pieds 11 pouces de profondeur et de façade rue Clara, de que les rues l'Isle et entre lignes parallèles. Le cottage a l'usage d'une allée en commun de 3 pieds 2 pouces de largeur ouvrant sur Clara.

2. **La résidence double en bois à deux étages** Nos 98 et 98 1/2 rue Cypress attenant et située dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite contenant quatre chambres de chaque côté et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le plan de Chas. De L'Isle, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Cypress sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3. **Un certain lot de terre** attenant et situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre C, sur le dit plan de Chas de L'Isle, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Cypress sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Ces propriétés rapportent $576 par an, et sont louées au mois.

4. **Le magasin et résidence double** en bois à un étage Nos 368 et 368 1/2 rue Lafayette, coin sud-ouest de Clara, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Cypress, Clara et Willow consistant d'un magasin et de deux chambres à l'encoignure et de trois chambres de l'autre côté, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre D sur le plan de Chas. De L'Isle ci-dessus et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Lafayette, sur une profondeur et façade de 66 pieds 10 pouces à la rue Clara. Il mesure 31 pieds 3 pouces sur la ligne du fond. Est loué au mois au taux de $102 par an.

5. **Un cottage double en bois** à un étage Nos 370 et 370 1/2 rue Lafayette attenant et situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite contenant trois chambres et allée de chaque côté, et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre E, sur le dit plan de Charles de L'Isle, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Lafayette, sur 66 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de la lettre D, et 66 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de la lettre F, et 31 pieds 3 pouces sur la ligne du fond. Est loué au taux de $192 par an.

6. **Le cottage double en bois à un étage** Nos 200 et 202 rue Clara attenant dans le fond et situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, contenant quatre chambres, hangar et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre F, sur le dit plan de Chas de L'Isle, et mesure 22 pieds 8 pouces de face à la rue Clara, sur une première profondeur de 31 pieds 3 pouces sur la ligne vers la rue Lafayette, et alors 3 pieds sur une ligne s'étendant vers la rue Cypress et alors sur une seconde profondeur de 31 pieds 3 pouces à la ligne du fond sur laquelle il a 32 pieds 3 pouces sur une première profondeur de 31 pieds 3 pouces sur la ligne la plus près de la rue Cypress; ensuite 1 pied 7 pouces sur une ligne allant vers la rue Cypress; ensuite sur une seconde profondeur de 31 pieds 3 pouces à la ligne du fond et ayant l'usage d'une allée en commun de 3 pieds 2 pouces de largeur à la rue Clara. Est loué au mois au taux de $96 par an. Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont dans un voisinage tranquille et très peuplé, à proximité au grand commerce du Canal Nouveau et du Mississippi Valley Railroad, garantissant de bons locataires en tout temps et une bonne clientèle pour le commerce du détail et près des lignes de chars, marchés, églises et écoles.

7. **La résidence double en bois,** à deux étages Nos 196 et 198 rue Claiborne, coin nord-ouest de la rue Cypress, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Cypress et Lafayette, contenant quatre chambres et galerie de chaque côté, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre A, sur un plan de Chas de L'Isle, voyer, daté le 14 août 1891, et mesure 30 pieds de face à la rue Sud Claiborne, sur une profondeur et façade à la rue Cypress, entre lignes parallèles, de 118 pieds 4 pouces, et 11 pieds 10 pouces. Est loué au mois au taux de $120 par an. La rue Claiborne est une de nos plus larges avenues. La propriété est bien située pour le commerce de détail ou de bons locataires, et près des lignes de chars.

8° **Un cottage en bois à un étage,** No 140 rue Cypress touchant dans le fond et dans le même district et îlet que la propriété ci dessus et spécifiquement décrite, ayant 4 chambres et cave; le terrain est désigné par la lettre B, d'après un plan de Chas. de l'Isle, et mesurant 59 pieds et 8 pouces de face à la rue Cypress, sur une profondeur de 28 pieds, entre lignes parallèles; loué au mois au taux de 72 piastres par an; une jolie résidence pour un homme avec de petits moyens.

9° **Huit certains lots de terre** situés dans le Sixième District de cette ville, faisant plus d'une moitié d'îlet, No 103 borné par les rues St George, Upperline, Long et Valence, et désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, sur un plan dressé par I. J. Bathman, le 8 avril 1850, et déposé à l'étude de J. H. Van Dalsen, ancien notaire. Le lot No 5 mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Upperline, 3[illegible] pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 90 pieds 1 pouce d'un côté et 90 pieds 1 pouce sur l'autre côté. Le lot No 6 mesure 30 pieds 4 pouces de face à la rue Upperline, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 88 pieds 1 pouce et 1 ligne sur un côté et 92 pieds 1 pouce de profondeur de l'autre côté. Le lot No 7 mesure 42 pieds 1 pouce de face à la rue Long, 58 pieds 1 pouce de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds sur un côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et face à la rue Upperline et forme l'encoignure.

Le lot No 8 mesure 30 pieds de face à la rue Long sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et les lots Nos 9, 10, 11 et 12 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Une bonne occasion pour vacherie, la rue Valence est carrossée et offre un bon placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans ou à un an, au gré des acquéreurs; la partie du crédit s'il y en a, doit être représentée par des billets d'acquéreurs garantis par hypothèque spéciale et privilège et lieu de vendeur sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des dits billets, et toutes les autres clauses de garantie dans l'acte de vente. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des dits billets, et les acquéreurs payeront en sus de leurs enchères les taxes de 1891.

Les propriétés premièrement, ci-dessus décrites sont vendues sujettes à une hypothèque de $2,000 en faveur du People's Homestead Association. L'acquéreur a le droit de déduire le dit montant de son enchère et de payer la balance au comptant, et les autres conditions ci-dessus.

Dix pour cent comptant au prix d'achat seront requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
16 août—16 22 29—sept 5 12 19

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bijouterie et Argenterie.
MEUBLES
Antiques et Modernes.

Succession de Mme Marie Louise Homan, veuve de F. S. Homan.

No 31,862—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MARDI, 29 septembre 1891, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la dite cour ci-dessus, Division B, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la cour ci-dessus Division A, actuellement absent sur un congé, daté le 11 septembre 1891 et rendu dans l'affaire ci-dessus mentionnée, au local No 209 rue du Camp, entre Julie et St Joseph—

Bijouterie, Argenterie, magnifiques Meubles antiques et modernes de salon, de chambres à coucher, de salle à manger et de cuisine en bois de choix et solides, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.
17 sept—17 18 28 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIS COTTAGES DOUBLES.

Nos 1325, 1327, 1329 et 1331 rue Magazine, coin N.-O. de la rue Dufossat. Bon emplacement pour les affaires.

MAGASIN ET RÉSIDENCE.

No 1315 rue Magazine, coin N.-O. de la rue Soniat.

—ET—

DEUX JOLIS COTTAGES SIMPLES.

Nos 103 et 105 rue Dufossat, entre les rues Magazine et Camp.

Dans une bonne localité du Sixième District, qui s'améliore sans cesse, convenables comme Résidence ou placement d'argent productif.

Succession de Mme Marie Rolle.

No 21,041—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan encanteur, bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI 26 Sept., 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, rendu dans la susdite affaire, le 16 mai 1891, signé le 15 mai 1891, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Le joli double cottage en bois** Nos 1329 et 1331 rue Magazine coin nord-ouest de la rue Dufossat, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Magazine, Camp, Soniat et Dufossat. Il est bâti à distance de la rue et a 4 chambres, auvent et citerne de chaque côté, et une grande allée latérale du côté inférieur. Le terrain est désigné par la lettre C sur un plan de H. W. W. Reynolds, ingénieur civil, en date de juillet 1891, et annexé à un acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, sous la date du 14 juillet 1891, et mesure 34 pieds 8 pouces de façade rue Magazine sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et de façade rue Dufossat, formant le coin desdites deux rues. Loué au mois, au taux de $192 par an.

2° **Le beau cottage double en bois,** Nos 1325 et 1327 rue Magazine, se touchant situés dans le même district et carré que la propriété ci-dessus décrite. Il est bâti à distance de la rue et a 4 chambres, auvent, citerne et une grande allée de chaque côté donnant aussi une parfaite ventilation. Le terrain est désigné par la lettre B, sur le susdit devis et mesure 40 pieds 8 pouces et 2 lignes de façade rue Magazine, sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Loué au mois, au taux de $192 par an.

3° **L'excellent emplacement de commerce, magasin et résidence en bois,** No 1315 rue Magazine, coin N. O. de la rue Soniat, situé dans le carré 2[illegible] du faubourg Avart, actuellement le carré 240, sixième district de cette ville, borné par les rues Magazine, Camp, Soniat et Dufossat. Il y a deux terrains désignés par les Nos 7 et 8, se touchant l'un l'autre et mesurant respectivement comme suit: Le terrain No 7 31 pieds, le terrain No 8, 30 pieds de façade rue Magazine sur une profondeur chacun de 105 pieds entre lignes parallèles, le tout mesure américaine. Le dit terrain No 8 forme le coin des rues Magazine et Soniat et a une façade de 105 pieds rue Soniat le tout d'après le plan de Wm Forsboy, voyer, déposé en l'étude de C. C. Ladreyere, ancien notaire de cette ville.

Les améliorations comprennent la maison de résidence double en bois ayant magasin d'épicerie, 5 chambres, auvent citerne et bâtisses de dépendance, vendue sujette à un bail de $240 par an pour 3 ans à partir du 15 avril 1889, avec privilège de 3 ans de plus à l'option du locataire.

4° **Le joli cottage simple en bois** No 105 rue Dufossat situé dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite bâti à distance de la rue et ayant quatre chambres auvent, citerne, écurie et grande entrée de côté pour cheval buggy et wagon. Le terrain est désigné par le No 21, mesure 31 pieds de façade rue Dufossat sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ou présentement le loyer $120 ou plus par an.

5° **Le joli petit cottage en bois,** No 103 rue Dufossat adjacent la susdite propriété et dans me même district et carré, ayant 3 chambres, auvent et citerne. Le terrain est désigné par le No 22 et mesure 31 pieds de façade rue Dufossat sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Beaucoup de terrain pour un jardin.

Toute cette propriété est située dans une localité du Sixième District, qui sans cesse prend de valeur. Il y a devant une ligne double de chemin de fer, et il le peut toujours être loué à de bons locataires, assurant un bon placement, rapportant de très forts avantages. Pour l'homme qui cherche une demeure dans un quartier paisible et tranquille dans la propriété constamment prend de la valeur, il trouvera tous les éléments tendant vers le confort.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans, ou à 1 an, au gré des acquéreurs, à crédit sera représenté par les billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de l'acte de vente jusqu'à paiement. 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas de poursuite pour le recouvrement des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité dans les actes de vente. Les améliorations devront être assurées et les polices d'assurance transférées au ou aux détenteurs des billets, et l'acquéreur paiera, en sus de son enchère, les taxes de 1891.

Dix pour cent du prix d'achat seront requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire aux frais des acquéreurs.
22 août—22 29—5 12 19 26 sept

ANNONCE JUDICIAIRE

MAGASIN CENTRAL

—ET—

PROPRIETE DE RESIDENCE

MAGASIN EN BRIQUES A TROIS ETAGES.

No 94 rue Tchoupitoulas, entre les rues Lafayette et Girod.

Maison de résidence en bois à deux étages, No 109 rue Clio, entre les rues Magazine et Constance,

—ET—

Le cottage en bois à un étage

No 349 rue du Camp, coin S. O. de la rue Erato.

Succession de Richard Charles.

No 50—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 19 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, en date du 10 août 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° **Le magasin à trois étages** en briques, No 94 rue Tchoupitoulas, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Lafayette et Girod. Le terrain est désigné par le No 114 et mesure 24 pieds 4 pouces et 4 lignes de façade rue Tchoupitoulas; 104 pieds 2 lignes de profondeur sur la limite du côté de la rue Lafayette; 105 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 110; et 24 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne inférieure. A proximité de chemins de fer, d'institutions d'expédition et de commerce peut être utilisé pour n'importe quel genre d'affaires.

2° La résidence à deux étages en bois, No 109 rue Clio ou Gaiennié, située dans le Premier District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Clio ou Gaiennié, Calliope, Magazine et Constance, et a 9 corridors, huit chambres, citerne, etc. Le terrain est désigné sur un plan partie annexé à un acte daté du 3 décembre 1849, passé pardevant H. B. Cenas, notaire, par le No 3, et mesure, au pied américain, plus ou moins 27 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade rue Clio ou Gaiennié, sur 63 pieds et 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Louée au mois, au taux de $144 par an, à quelques minutes de marche du centre des affaires, d'un accès facile aux églises, écoles, marchés et lignes de chemins de fer.

3° **La bâtisse à un étage en bois,** No 349 rue du Camp, le coin sud-ouest de la rue Erato, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Camp ou Colisée, Prytanée, Erato et Thalie. Le terrain forme le coin des rues Camp ou Colisée et Erato, et mesure au pied américain, 35 pieds de façade rue du Camp, ou Colisée, sur une profondeur et façade de 68 pieds rue Erato, et 78 pieds sur la ligne du côté de la rue Thalie, s'ouvrant sur une largeur de 47 pieds sur la ligne inférieure. Splendidement située pour une résidence ou un placement d'argent pour embellissement.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un ou deux ans de crédit pour des billets des acquéreurs, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur portant 8 pour cent par an d'intérêt à dater de l'adjudication jusqu'à paiement. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour collecter les billets, et toutes les clauses usuelles de sécurité dans l'acte de vente. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au ou aux détenteurs des billets; et les acquéreurs assumeront le paiement des taxes d'Etat de 1891, en sus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant sur le prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 août—15 22 29—5 12 19 sept.

Le Juge Alfred Roman

a transporté son bureau du No 27 Commercial Place

A la Chambre 40 de Kennon's Block, au quatrième
Entrée rue de la Commune. 15 sept—1m

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73.....CHARTRES.....73